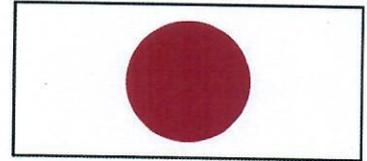




Empowered lives.
Resilient nations.



Don du Peuple Japonais

Projet d'Appui au développement de l'aquaculture en Haute Guinée

INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET

Pays:	Guinée
Titre du Projet:	Appui au développement de l'aquaculture en Haute Guinée
Objectif du Projet:	Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de la Haute-Guinée à travers le développement de la pisciculture en milieu rural.
Related SDGs goals	ODD 1, 2 & 5
JSB Priority	Sécurité alimentaire et amélioration de la nutrition
Secteur:	Aquaculture
Budget proposé:	Budget Total: 1,115,663 \$US Financement du Japon: 1,000,000 \$US Contribution du PNUD: 115,663 \$US
Période de mise en œuvre:	Un an (mars 2019 – mars 2020)
Agence d'exécution:	Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée (ANAG)
Agence partenaire	Agence japonaise de coopération internationale (JICA)
Lieu:	Haute Guinée
Bénéficiaires:	11,700 bénéficiaires directs dont 82,7% de femmes
Focal Point - Bureau de pays PNUD Guinée:	Lionel Laurens, Representant Resident a.i. Tel : +224 624 980 007, Email: lionel.laurens@undp.org
Focal Point - Bureau régional PNUD:	Adama Dian Barry, adama.dian.barry@undp.org Dominique Kabeya, dominique.kabeya@undp.org Shigeki Komatsubara, shigeki.komatsubara@undp.org

Handwritten signature

Handwritten initials

DOCUMENT DE PROJET

Titre du projet: Appui au développement de l'aquaculture dans la région de la Haute Guinée

Numéro de projet: 00112597

Partenaire d'exécution: Agence Nationale d'Aquaculture de Guinée (ANAG)

Date de début: mars 2019 - **Date de fin:** mars 2020 - **Date de la réunion du CCP:** 12/02/2019

Brève description

Malgré ses énormes ressources naturelles et minérales, la Guinée reste parmi les pays les moins avancés et figure parmi les Etats fragiles. Selon le Rapport mondial sur le développement humain 2018 publié par le PNUD, la Guinée occupe le 175^{ème} rang sur 189 pays, malgré la reprise de la croissance économique de 3,5% en 2015 à 6,7% en 2017. L'insécurité alimentaire touche 21,6% des ménages et 31,3% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique. Le déficit en protéines animales dans la consommation humaine, l'insuffisance des productions vivrières, le faible niveau et le manque de sources de diversification de revenus sont les principales causes de l'insécurité alimentaire en Guinée. Les discriminations à l'égard des femmes, en particulier dans les zones rurales où elles constituent la principale force productive, contribuent à exacerber la vulnérabilité des ménages.

La région de la Haute Guinée est particulièrement vulnérable à l'insécurité alimentaire. Elle fait face à de faibles précipitations par rapport à d'autres régions et est exposée aux désastres naturels. En 2018, les incendies de brousse ont dévasté plus de 60 000 ha, y compris des champs et des habitations. Environ 5 000 ménages ont été affectés. En outre, en raison de l'intensification des effets du changement climatique, qui se traduit par l'ensablement des cours d'eau, les rivières s'assèchent encore plus rapidement. Cette situation a contribué à l'aggravation du niveau d'insécurité alimentaire dans la région depuis 2018 et une réponse urgente s'impose.

Le poisson reste une source importante de protéines animales pour les populations guinéennes, mais la production de la pêche marine et continentale diminue considérablement. Sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population pourrait encore baisser dans les prochaines années en raison de la croissance démographique et de la combinaison de plusieurs facteurs environnementaux et humains (ex: multiplication du nombre de ports miniers sur le littoral). De fait, la pisciculture devient une alternative durable (i) pour répondre à la demande de poisson, (ii) pour diversifier les revenus ruraux, (iii) pour autonomiser les femmes et (iv) pour créer des emplois pour les jeunes et les femmes.

Le projet vise à promouvoir le développement d'une pisciculture durable en Haute Guinée et vise les résultats suivants: i) Les capacités techniques et opérationnelles de l'Agence Nationale de l'Aquaculture de la Guinée (ANAG) et de ses services déconcentrés sont renforcées afin de fournir un meilleur soutien technique et suivi de la pisciculture en Haute Guinée; ii) 15 sites piscicoles sont développés et empoissonnés et iii) la disponibilité de poisson sur le marché local est améliorée.

Effets UNDAF: D'ici 2022, les institutions nationales, la société civile et le secteur privé mettent en œuvre de manière inclusive, des politiques et programmes qui améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion durable de l'environnement, la résilience des populations aux changements climatiques et aux risques de catastrophes ; Produits du CPD: Les groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, ont des capacités accrues de résilience et d'adaptation aux changements climatiques	Total des ressources nécessaires:	1,115,663 \$US	
	Total des ressources allouées :	Gouvernement du Japon:	1,000,000
	TRAC PNUD:	DU	115,663

Pour le Gouvernement de la République de Guinée	Pour le Programme des Nations Unies pour le Développement
	
Nom, Prénoms et Titre: Frédéric Loua Ministre de la Pêche, de l'Aquaculture et de l'Economie maritime	Nom, Prénoms et Titre: Lionel Laurens Représentant Résident a.i.
Date : 10/04/2019	Date : 10/04/2019

I. DEFIS DE DEVELOPPEMENT

1) Analyse situationnelle:

La Guinée est l'un des plus grands pays d'Afrique de l'Ouest avec une superficie de 245 857 km² et une population totale de 10 523 261 habitants en 2014¹. Le pays est doté d'importantes ressources naturelles, notamment la bauxite, l'or, le diamant et le fer, de vastes étendues de terres agricoles et forestières, des précipitations abondantes ainsi qu'un potentiel hydroélectrique qui favorisent la diversification et le développement de son économie. Le pays s'est engagé dans une dynamique de réforme positive tirée par la Vision 2040 de la Guinée et le Plan national de développement économique et social (PNDES 2016-2020). Les relations avec les partenaires traditionnels sont approfondies et une politique plus active est menée à l'égard des acteurs non traditionnels.

Malgré ses énormes potentialités naturelles, la Guinée se classe parmi les pays les moins avancés du monde. En 2012, plus de la moitié (55,2%) des Guinéens vivaient sous le seuil de pauvreté. Selon le Rapport mondial sur le développement humain du PNUD (2018), la Guinée est classée au 175^{ième} rang sur 189 pays, malgré le retour de la croissance économique de 3,5% en 2015 à 6,7% en 2017.

Pour valoriser son potentiel et accélérer le processus de transformation structurelle de l'économie, le pays doit améliorer sa gouvernance globale. L'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique classe la Guinée au 37^{ième} rang sur 54 pays avec un score de 45,9. En termes de gouvernance, les défis sont principalement institutionnels, en particulier dans l'administration. L'un des plus importants est l'application coordonnée des décisions de mise en œuvre de la Vision et des politiques par les institutions responsables et l'imposition de sanctions en cas de non respect de la législation nationale.

Les femmes représentent 51,7% de la population et un tiers des Guinéens sont des jeunes âgés de 15 à 35 ans. Il existe de grandes disparités entre les hommes et les femmes, selon l'indice de genre de l'OCDE (indice SIGI, 0,567 en 2018). Les femmes sont sous-représentées dans la vie publique, la politique et les postes de prise de décision. Elles représentent 11,4% des membres du gouvernement, 21,9% à l'Assemblée Nationale, 29,8% des fonctionnaires et moins de 7% des conseillers communaux au niveau local. Malgré leur forte contribution au développement rural, 80% des femmes sont victimes de discrimination dans l'accès à la terre et aux ressources productives. Malgré la ratification des principaux instruments internationaux relatifs aux droits des femmes, leur statut social est encore largement régi par les règles et pratiques traditionnelles, les subordonnant aux hommes, ce qui entraîne plusieurs formes de violence et de discrimination.

La Guinée est une société patriarcale et les terres appartiennent aux hommes de la famille et / ou de la lignée selon le droit coutumier. En cas d'expropriation liée à une activité minière ou à des projets d'intérêt public, les femmes ne reçoivent pas les sommes perçues par le ménage à titre de compensation. De même, en cas de décès du mari, les biens du défunt sont partagés entre les hommes de la famille et il est rare que la femme hérite de la terre. Ainsi, en cas de perte de terres à la suite d'une expropriation ou à la suite du décès du mari, les femmes sont les premières à perdre leurs moyens de subsistance.

¹ RGPH 2014

Or, l'agriculture est la principale source d'emploi en Guinée. Cette activité est essentielle pour la réduction de la pauvreté et le développement rural. Le secteur fournit un revenu à 57% des ménages ruraux et un emploi à 52% de la population active. Pourtant, l'insécurité alimentaire est élevée et touche 21,6% des ménages au niveau national. La situation est pire en zone rurale avec un taux de 25,7% (12,7% en milieu urbain) qui touche particulièrement les femmes et les enfants. La malnutrition chronique touche 31,3% des enfants de moins de 5 ans et 6,1% souffrent de malnutrition aiguë. L'insécurité alimentaire en Guinée s'explique, entre autres, par : une consommation alimentaire déséquilibrée caractérisée par un déficit en protéines animales, une production alimentaire insuffisante au regard des besoins des ménages, un faible niveau de revenus et un manque de diversification dans l'alimentation. Les femmes sont très actives dans les activités commerciales, mais elles ne représentent que 11% des administrateurs de marché. Au sein des ménages, les femmes ne décident du régime alimentaire que dans 20,5% des cas.

En Guinée, l'insécurité alimentaire est liée dans une large mesure à la dépendance des agriculteurs aux précipitations pour la production agricole et aux catastrophes naturelles qui menacent les populations, en particulier dans la région de la Haute Guinée. L'aquaculture constitue donc une solution alternative à la réduction de l'insécurité alimentaire et à la malnutrition infantile, car elle garantit la production de poisson toute l'année. Le plein potentiel de l'aquaculture reste largement inexploré.

2) Potentiel de l'aquaculture en Guinée :

La Guinée recèle un important potentiel en aquaculture (pisciculture) tant en eau salée qu'en eau douce. La Guinée possède 300 km de côtes s'ouvrant le long de l'océan Atlantique. Le pays compte 1 116 rivières et une pluviométrie annuelle d'environ 1 651 mm, d'où son surnom de château d'eau de l'Afrique.

Selon le plan national de développement économique et social (PNDES), le secteur de la pêche représente 3,6% du PIB et générera environ 100 000 emplois directs (25 000 pour la pêche continentale et la récolte du poisson). La pêche représente 40% de protéines animales consommées dans le pays (FAO, 2005). La pêche continentale est principalement pratiquée dans la région de la Haute Guinée, avec une capacité de production potentielle de 13 500 tonnes par an.

La pisciculture, comprenant des exploitations piscicoles familiales intégrées sur près de 2 000 sites, est en cours de développement essentiellement en Guinée forestière. En Haute Guinée, les étangs, les confluences de rivières et de marécages, les zones irriguées, les excavations d'or et de diamants offrent des opportunités pour la pisciculture. Il existe des étangs partout en Guinée par le biais des plaines inondables des principaux fleuves tels que le Niger, le Sénégal et la Gambie. Dans la région de Kankan, les résultats d'un recensement régional ont identifié 380 étangs permanents et 758 étangs saisonniers. La pêche dans les étangs est une activité traditionnelle dans la région de la Haute-Guinée et les femmes sont profondément impliquées.

Entre 2005 et 2009, la JICA et l'ambassade du Japon ont mis en œuvre un projet commun visant à accroître la création d'étangs à poissons dans 7 préfectures de Haute-Guinée. Ce projet a permis d'augmenter de 4 à 5 fois la production de certains étangs. En 2010, 45 étangs gérés ont produit 17 523 kg de poisson. Au total, 14 717 personnes ont été directement touchées positivement par l'exploitation de ces étangs piscicoles et l'activité a été jugée économiquement viable. Grâce à la visite du Président de la République au Japon en 2017, il a été demandé de

renforcer ces acquis et de diffuser les résultats de la phase pilote 2005-2009 du projet. À cet égard, le gouvernement du Japon a mené une étude d'évaluation d'impact en août 2017. Les résultats de l'évaluation ont décrit les résultats comme étant satisfaisants, assortis d'une recommandation visant à consolider les acquis.

3) Nécessité

La malnutrition est le résultat de l'insuffisance et du déséquilibre de la ration alimentaire consommée par un individu. La dégradation des conditions d'accès aux ressources alimentaires est exacerbée par les feux de brousse qui en 2018 ont détruit les moyens de subsistance de 5 000 ménages dans la région. La récupération des moyens de subsistance de cette population touchée, en particulier les protéines animales, est une nécessité vitale. Malheureusement, les captures marines ont enregistré une réduction remarquable et leur rôle dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle devrait encore diminuer dans les prochaines années en raison de la concurrence internationale dans le secteur de la pêche et de la croissance démographique. En outre, en raison de la dégradation de l'environnement, la pisciculture continentale a de moins en moins de succès.

Ces facteurs ont eu un impact négatif sur la régularité et la qualité de l'approvisionnement de la population en poisson, et par ricochet sur le taux de consommation moyen par habitant et par an, évalué à environ 11 kg, ce qui représente une réduction significative par rapport aux 25 kg de référence, pour la période 1998-2008. Ce déficit d'approvisionnement en poisson affecte particulièrement les zones rurales où la malnutrition aiguë des enfants est déjà élevée (9,3% en Haute Guinée). Face à cette situation, le développement de la pisciculture est envisagé comme une alternative durable pour satisfaire la demande croissante en poisson, diversifier les sources de revenus, augmenter les revenus des femmes et créer des emplois pour les femmes et les jeunes dans les zones rurales. La consommation de poisson à ce jour reste une source importante d'apport en protéines animales pour la population guinéenne. À cet égard, le PASANDAD prévoit la production de poisson comme suit:

Planification de la production halieutique PASANDAD / PNDES 2016 2020

DESIGNATION	2016	2017	2018	2019	2020
Pêche (t / an)	396	3,398	4,670	6,420	7,000

Une évaluation récente a révélé que la production de poisson en 2017 n'était que de 386 tonnes, ce qui indique seulement 11% de la projection ci-dessus. La réalisation des objectifs projetés nécessitera donc des investissements importants auxquels le projet contribuera.

Lors de la visite du Président de la République de Guinée au Japon en juin 2017, le Président a officiellement demandé au Japon de soutenir le développement de la pisciculture en Guinée. Dans le cadre de la campagne de promotion «Invest in Guinea», le Président guinéen a cité le développement du secteur de la pisciculture comme un secteur prioritaire du pays, en lien avec le Plan national de développement économique et social (PNDES) et le Plan d'action accéléré du Programme de sécurité alimentaire et nutrition et développement agricole durable (PASANDAD). Cela a conduit à la création de l'Agence nationale d'aquaculture de Guinée (ANAG) en juillet 2018, une agence publique autonome ayant pour mission de développer l'aquaculture pour répondre aux besoins de la population en protéines animales. La fonctionnalité efficace de cette agence reste donc un défi en raison de la faiblesse des capacités techniques, logistiques et

organisationnelles nécessaires pour s'attaquer de manière rapide et efficace à l'insécurité alimentaire dans le pays

4) Imprévisibilité

La région de la Haute-Guinée, est une région de savane, et à ce titre elle est particulièrement vulnérable à l'insécurité alimentaire. Les précipitations sont faibles par rapport aux autres régions et le climat est le plus sec du pays. La couverture végétale est principalement composée de savane avec des arbres et arbustes herbacés, ce qui la rend vulnérable aux feux de brousse. En 2018, des incendies de brousse ont dévasté plus de 60 000 ha dans la région de la Haute-Guinée, y compris des champs et plusieurs habitations. Environ 5 000 ménages ont été touchés, les plus touchées étant les préfectures de Kérouané, Kankan et Kouroussa. Les feux de brousse de cette ampleur sont totalement imprévisibles et les conséquences pour la population et l'environnement naturel sont dévastatrices.

En outre, l'intensification des changements climatiques se traduit par une dégradation généralisée de l'environnement telle que l'envasement et l'assèchement des cours d'eau. En conséquence, la pêche continentale est devenue très dispersée et n'a laissé que très peu de poissons pour la consommation humaine. La pisciculture est donc la solution indiquée pour la région de Haute Guinée afin de réduire la malnutrition et l'insécurité alimentaire des ménages.

Ce projet est conçu pour renforcer la disponibilité en protéines animales et procurer un revenu aux ménages bénéficiaires. Le financement rapide du projet par le biais du budget supplémentaire permettra aux ménages affectés de recouvrer leurs moyens de subsistance.

5) Contribution à la réalisation des ODD:

La pisciculture: un secteur au potentiel économique énorme et à la durabilité écologique.

Le poisson reste une source importante de protéines animales pour les populations guinéennes; sa contribution à l'alimentation quotidienne était de 29% en 2013. Son importance dans les zones rurales, qui représentent plus de 70% de la population et qui dépendent principalement des activités agricoles, est majeure et représente près de 85% du total des protéines animales ingérées [BSD-MPAEM / PNDES 2017]. La pisciculture permet et soutient la création de conditions favorables permettant à différents acteurs de générer un maximum de dividendes économiques pour le bien-être de la population. Avec la production de poisson envisagée, les producteurs bénéficieront d'énormes avantages tels que l'augmentation des dividendes alimentaires, économiques et écologiques. La population locale ne sera plus obligée d'importer du poisson à des prix élevés. Ces changements auront des impacts positifs à la fois au niveau nutritionnel, sanitaire et économiques. Cette nouvelle source de production continentale devrait également permettre de limiter la demande intérieure et donc la surpêche, faisant ainsi baisser la pression humaine sur la vie marine et l'environnement. Par ce biais, le projet contribuera aux objectifs de développement durable 1, 2, 5 et 14.

II. STRATEGIE

Théorie du changement

L'hypothèse de départ consiste à envisager que durant les prochaines années les réserves halieutiques vont diminuer de manière drastique. La pêche en milieu marin sera durement impactée et les stocks de poissons disponibles pour la consommation humaine vont diminuer de manière spectaculaire alors que la population continuera d'augmenter. En conséquence, la contribution de l'économie de la pêche marine à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population pourrait encore diminuer dans les prochaines années. De même, des facteurs environnementaux peuvent affecter les pêches continentales et contribuer également à la diminution des quantités de poisson capturées. Face à cette situation, l'objectif de développement de la pisciculture est de devenir une alternative durable pour répondre à la demande en protéines animales, diversifier les revenus ruraux, autonomiser les femmes et créer des emplois pour les jeunes. La pisciculture contribuera au rétablissement des moyens de subsistance de milliers de ménages touchés, entre autres par les feux de brousse.

Deux types de pisciculture sont actuellement pratiqués en Guinée: la pisciculture de riz-poisson dans la région forestière et l'aquaculture communautaire en Haute Guinée. Ce projet vise trois préfectures de Haute Guinée et se concentrera sur l'aquaculture communautaire. En effet, pendant la saison des pluies, les poissons sont repoussés vers la terre par les crues des rivières (Niger et ses affluents / ruisseaux). Lorsque la rivière se retire pendant la saison sèche, les poissons restent piégés dans des trous situés dans les plaines inondables (étangs) où ils se développent et se reproduisent. L'aquaculture communautaire, qui utilise la technique de pêche traditionnelle consistant à capturer du poisson laissé dans les trous à la fin de la saison sèche, est pratiquée au niveau de la communauté. Cette pratique traditionnelle de la pêche saisonnière reste très limitée et ne permet pas une production en quantité et qualité suffisantes pour les besoins des populations. Le projet prévoit de s'appuyer sur les connaissances traditionnelles locales en développant des actions en faveur de la reproduction et de la croissance des poissons présents dans les étangs.

Avec une approche participative, le projet encouragera l'amélioration des techniques traditionnelles afin d'accroître la production en renforçant le rôle socio-économique des femmes, en protégeant les ressources naturelles et en renforçant les capacités nationales dans ce domaine afin de promouvoir et de perpétuer la pratique. Ce processus de changement passera par:

- Identification participative des sites de production en tenant compte du paysage, des pratiques traditionnelles sur le site, du niveau d'investissement requis pour mettre le site aux normes, ainsi que de facteurs sociaux et environnementaux.
- Un dialogue et une sensibilisation communautaires spécifiques à chacun des sites favoriseront l'appropriation du projet et l'engagement communautaire dans la mise en œuvre des activités. Un comité sera mis en place pour chaque bassin à construire et sera responsable de la gestion des travaux et de l'ensemble du processus de fonctionnement du bassin.
- La mise en œuvre des travaux de développement repose sur une approche communautaire et prend en compte l'équité entre les sexes.

- La mise en eau de l'étang, l'empoissonnement et la gestion de l'élevage du poisson;
- Pêche progressive suivant le cycle d'ensemencement

Le renforcement des capacités d'ANAG, aux niveaux central et décentralisé, ainsi que celles des pisciculteurs est au centre de la stratégie de mise en œuvre du projet. Ce dernier mettra l'accent sur l'apprentissage et le partage des connaissances tirées d'expériences avancées en pisciculture dans la région forestière.

Contribution au plan national de développement économique et social (PNDES): le projet devrait contribuer de manière générale au deuxième pilier du PNDES, en particulier à la "transformation économique durable et inclusive". Plus spécifiquement, il contribuera au résultat "La sécurité alimentaire et nutritionnelle est assurée" en améliorant la disponibilité des protéines animales et en diversifiant les moyens de subsistance des communautés rurales.

Alignement sur le Programme pays du PNUD pour 2018-2022: le projet est aligné sur le deuxième pilier du document de programme de pays (CPD): "Transformation économique et gestion durable du capital naturel" et contribuera au résultat: "Les groupes les plus vulnérables disposent de meilleures capacités de résilience et d'adaptation aux changements climatiques.

III. RESULTATS ET PARTENARIATS

Résultats attendus

Produit 1: L'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée (ANAG) et ses services déconcentrés disposent des capacités techniques et opérationnelles pour fournir un meilleur support technique et le suivi des pisciculteurs.

En raison de l'importance stratégique du développement de l'aquaculture pour le pays, l'Agence nationale de l'aquaculture de Guinée (ANAG) a été créée par le décret n° 027 / PRG / SGG / 2018 du 12 juillet 2018. La mission de l'ANAG est de mettre en œuvre les Politiques de l'aquaculture dans le pays. L'Agence est chargée, entre autres de:

- Coordonner, suivre et évaluer toutes les activités et tous les programmes liés à l'aquaculture,
- Promouvoir et entretenir des relations professionnelles avec les institutions de développement aquacoles locales et étrangères,
- Coordonner la mise en valeur des sites favorables à l'aquaculture marine et continentale, en collaboration avec les partenaires de développement;
- Soutenir le renforcement des compétences de gestion des professionnels de l'aquaculture,
- Promouvoir la coopération internationale en matière d'aquaculture.

Dans le cadre de ce projet, l'ANAG jouera le rôle de partenaire d'exécution et mettra en œuvre les activités du projet avec l'appui du PNUD.

Pour atteindre les objectifs du projet et, à plus grande échelle, développer les capacités nationales de promotion de l'aquaculture, le projet contribuera au renforcement des capacités de l'ANAG.

Activités principales:

L'ANAG compte environ 50 employés ayant des fonctions techniques, dont 7 dans la région de Kankan. Ces cadres ont des profils très divers et qui ne sont pas toujours liés à leurs attributions ou aux réalités guinéennes. La direction applique une approche de travail participative et collaborative afin de renforcer les capacités du personnel. Cependant, en raison du manque de ressources, leur travail se limite aux tâches de bureau et certains n'ont pas d'expérience pratique en aquaculture. Le plan d'action comprend:

- Faciliter la formation pratique par le conseil et l'encadrement quotidiens pour faire progresser les compétences et améliorer l'organisation et l'efficacité de l'agence;
- Donner des conseils à la direction de l'équipe afin de tirer le meilleur parti du potentiel de chaque dirigeant;
- Formation pratique de tous les gestionnaires aux techniques de la pêche (gestion de la pêche) pour renforcer les connaissances générales et théoriques;
- Impliquer les gestionnaires sur le terrain en leur fournissant les outils techniques nécessaires.
- Mettre en place un mécanisme opérationnel pour l'ANAG aux niveaux national et décentralisé.
- Fournir un soutien logistique pour le suivi de la pisciculture et la gestion du secteur;

Les activités relevant de ce résultat bénéficieront au siège national de l'ANAG à Conakry et aux services décentralisés aux niveaux régional et préfectoral, pour un total de 125 personnes appuyées, y compris le personnel du Ministère des Pêches de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime.

Le renforcement des capacités de l'ANAG se fera en étroite collaboration avec la JICA, qui a mis à la disposition de l'Agence un expert de nationalité japonaise spécialiste de l'aquaculture.

Produit 2: 15 sites piscicoles (5 par préfecture) sont aménagés et empoissonnés.

Sur la base des expériences précédentes menées dans la région (notamment par la JICA) et en Guinée Forestière, le développement de l'aquaculture communautaire est un processus long qui nécessite un suivi et une supervision étroites. Les actions à mener seront adaptées au contexte socio-économique et climatique de chaque localité.

Le PNUD met actuellement en œuvre un projet d'une durée de sept ans: «Adaptation basée sur les écosystèmes en Haute-Guinée ABE» qui a une bonne connaissance de la zone du projet. Ce nouveau projet bénéficiera de la connaissance du contexte et du partenariat établi avec les communautés locales.

Une approche participative sera adoptée avec la participation des différents acteurs et l'autonomisation des bénéficiaires. Les sites qui seront développés et / ou améliorés conformément aux normes techniques bénéficieront d'apport en alevins qui pourraient être achetés de la région Forestière de Guinée où l'activité piscicole est en cours depuis plus de dix ans avec le financement de la France (AFD). De plus, trois (3) sites seront identifiés et sélectionnés pour servir d'unité de production locale des alevins afin d'alimenter les pisciculteurs des trois préfectures ciblées. Les sites privés de pisciculture existants et répondant aux normes de qualité seront privilégiés.

ga

Activités principales:

Effectuer une évaluation des sites existants dans les trois préfectures et sélectionner 15 sites

Cette évaluation collectera toutes les données sur les sites existants. Les données à collecter comprennent: la topographie du site et de la plaine, les caractéristiques de l'étang (permanents, temporaires, durée des inondations), le type de végétation sur le site, la fertilité du sol, la distance entre le site et la rivière, la distance du site au village, nombre de villages exploitant l'étang, propriétaires traditionnels, espèces de poissons et quantités récoltées dans le passé, leçons tirées d'expériences antérieures sur le site, etc. Cette évaluation aidera également à identifier les besoins en matériaux et en main-d'œuvre et à estimer un coût réaliste de développement pour chaque site. L'évaluation conduira à la sélection participative des 15 sites, à raison de 5 sites par préfectures. C'est une étape très importante car le choix du site est déterminant pour le succès de la production.

Travaux de développement du site:

Il s'agit essentiellement de défrichage, d'excavation et de terrassement. Cela doit nécessairement être fait avant la saison des pluies, en utilisant la main-d'œuvre locale. La taille du plan d'eau varie en fonction de la topographie du site, de la volonté des opérateurs et des considérations environnementales. Compte tenu de l'urgence, le projet fournira les outils nécessaires (brouettes, pelles, pioches, etc.) et paiera la main-d'œuvre.

Espèces d'élevage

Trois espèces sont couramment cultivées en polyculture: le tilapia du Nil ou *Oreochromis niloticus*, le Arowana africain ou *Heterotis niloticus* et le poisson-chat ou *Heterobranchus isopterus*.

La monoculture n'est pas très répandue car l'objectif des producteurs est de maximiser la production de poisson en exploitant au mieux les différentes sources



O. niloticus



H. niloticus



H. isopterus

trophiques de l'étang. La densité de peuplement dépend de la productivité naturelle de l'environnement et de la capacité du pisciculteur à fournir des éléments nutritifs supplémentaires sous forme d'aliments pour animaux ou d'engrais. Le poids au stockage varie entre 15 et 30 g pour le tilapia. La pratique de l'aquaculture mixte est courante, bien que les pisciculteurs les plus expérimentés soient en mesure de procéder à un sexage manuel dans leurs étangs de service, de manière à faire pousser des tilapias monosexes.

[Handwritten signature]

[Handwritten mark]

Nutriments

La pisciculture agro-écologique pratiquée en Guinée repose généralement sur l'utilisation de sous-produits agricoles, animaux et/ou ménagers. Les aliments commerciaux et les semences biologiques produites localement ou importées ne sont généralement pas disponibles ou trop coûteuses. La relation entre les nutriments naturels, la densité de stockage et la taille du marché attendue détermine la durée du cycle de croissance du poisson, qui varie entre 6 et 9 mois. Le son de riz peut être utilisé lorsqu'il est disponible, mais le développement récent de l'élevage de volailles et de vaches dans les zones rurales a souvent conduit à une faible disponibilité de ce sous-produit efficace mais coûteux. En conséquence, certains pisciculteurs ont choisi de fertiliser leurs étangs en utilisant des déchets animaux ou une pisciculture intégrée (3 à 5 porcs par site). Les quantités et les volumes de sous-produits distribués ne sont pas analysés, de sorte que l'efficacité de chacun dans la croissance du poisson n'est pas bien connue. Cependant, certains outils permettant de gérer un niveau de fertilité optimal du bassin sont déjà enseignés à travers des mesures ou des observations visuelles du niveau de fertilité de certains bassins.

Les activités du projet comprennent également: le renforcement de trois unités de production des alevins qui seront établies dans chaque préfecture, le soutien aux inventaires et à la gestion du cycle de production, la fourniture aux producteurs d'aliments et d'engrais testés et produits localement, l'organisation de sessions de formation pour les pisciculteurs et les dirigeants locaux.

Production:

Tous les sites, y compris les trois unités de production de fingerlings, seront impliqués dans le processus de stockage. Les sites de production de poisson feront l'objet d'une surveillance régulière afin d'évaluer leur croissance. D'autre part, les trois unités de production d'alevins bénéficieront d'un contrôle de la taille, de la quantité et de la fertilité pour une production optimale de semences.

Au cours des différents cycles de production et de reproduction, un suivi de la pêche sera effectué tous les 30, 45 et 120 jours pour assurer la croissance et la reproduction des poissons. Les contrôles de fertilité seront évalués par des outils appropriés. D'autres paramètres tels que le pH, la température et l'oxygène pourraient être contrôlés avec un équipement approprié acquis à cet effet.

Après ces étapes, les producteurs assureront l'entretien des sites en nettoyant les digues, les canaux d'entrée et de sortie de l'eau, les dispositifs de filtration de l'eau afin d'assurer un bon environnement de production et d'éviter la présence de prédateurs.

En fonction de l'espèce, de la taille du stock, de la densité et de la décision des producteurs en fonction du marché, une pêche totale ou partielle à des fins de commercialisation et de consommation sera planifiée pour chaque site. Ce calendrier de pêche dépendra aussi des conditions pluviométriques.

Produit 3: La disponibilité du poisson sur le marché local est accrue.

En pisciculture, le poisson peut être récolté toute l'année. Les bassins doivent être chargés (empoissonnés) à des moments différents, en fonction des fluctuations de la demande du marché local.

La vente de poisson est une activité essentiellement féminine. Une enquête sera menée pour évaluer les besoins des vendeuses de poisson et leurs méthodes de commercialisation. L'approche a pour objectif de conduire à un secteur mieux structuré et organisé et à une maîtrise du circuit commercial, de la fluctuation de la demande et des prix. Le projet sensibilisera les producteurs afin de les inciter et de leur permettre de rentabiliser leur production par des techniques et des méthodes de gestion des cycles de production. À cette fin, des calendriers relatifs aux dates d'empoissonnement, à la taille des espèces et aux gains de poids lors de la croissance seront établis.

Afin de rationaliser le développement des activités du projet, y compris la chaîne de valeur commerciale, des matériaux de qualité seront achetés et mis à la disposition des femmes identifiées, formées et organisées pour la transformation et la commercialisation du poisson.

Activités principales:

- Sensibiliser les producteurs à organiser les cycles de production de poisson en fonction des demandes du marché;
- Soutenir les programmes de commercialisation dirigés par les femmes: fournir un soutien en équipement pour la transformation et la commercialisation;
- Surveiller le calendrier de pêche pour assurer la collecte des données de production et de commercialisation.

Ressources nécessaires pour atteindre les résultats attendus

Pour atteindre ces résultats, il est nécessaire de mobiliser des ressources financières et humaines. Le montant du budget pour la mise en œuvre du projet est de 1 115 663 USD, dont un million de dollars financé par le Gouvernement japonais et le solde de 115 663 USD fourni par le PNUD. La ventilation du budget par produit est la suivante:

RESULTATS ATTENDUS	Budget en \$USD
Produit 1: L'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée (ANAG) et ses services déconcentrés disposent des capacités techniques et opérationnelles pour fournir un meilleur support technique et le suivi des pisciculteurs.	202 700
Produit 2: 15 sites piscicoles (5 par préfecture) sont aménagés et empoissonnés	486 440
Produit 3: La disponibilité du poisson sur le marché local est accrue.	80 000
Communication, suivi et évaluation	120 000
Coordination et gestion	152 400
SOUS-TOTAL	1 041 540
GMS	74 123
BUDGET TOTAL	1 115 663
Financement du JAPON	1 000 000
Contribution du PNUD	115 663

Les partenariats

Le projet repose sur un partenariat entre les différentes parties prenantes, notamment le gouvernement du Japon et de la Guinée, ainsi que le PNUD. Le gouvernement japonais est le donateur et fournit un soutien financier qui correspond à la majorité des ressources du projet. Ces ressources sont confiées au PNUD-Guinée, qui est responsable non seulement de leur gestion, mais également de la réalisation optimale des résultats attendus du projet.

Le partenaire d'exécution est l'Agence nationale d'aquaculture de Guinée (ANAG). ANAG assumera le rôle de maître d'œuvre et sera le bénéficiaire du produit 1. Par le biais de ses services décentralisés dans les préfectures ciblées et dans la région de Kankan, ANAG exécutera les activités du projet sur le terrain.

Le PNUD soutiendra si nécessaire l'ANAG, surveillera les activités du projet et fournira des conseils pour améliorer les performances. En fonction des besoins du projet et en accord avec l'ANAG, le PNUD fournira des services spécifiques à l'ANAG dans le cadre des activités du projet. Ces services comprennent: le recrutement de personnel et de consultants, les achats, la communication, l'évaluation finale du projet, etc.

Les activités du projet seront mises en œuvre en étroite collaboration avec l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), qui a mis à disposition un expert en aquaculture qui sera basé à l'ANAG. Dans le cadre de sa mission d'assistance technique, cet expert appuiera la mise en œuvre du projet, notamment par le biais du renforcement des capacités des cadres d'ANAG, la diffusion des meilleures pratiques et l'assurance qualité des activités opérationnelles du projet.

Visibilité du Japon:

Le projet favorisera et soutiendra la visibilité du Japon de plusieurs manières. Le gouvernement du Japon sera invité à coprésider des événements nationaux. En outre, les mesures d'amélioration de la visibilité incluront l'image de marque des équipements et des infrastructures, la reconnaissance du soutien des donateurs en ce qui concerne le matériel et les produits promotionnels, les visites sur le terrain des donateurs, la documentation et le partage des expériences réussies. Des communiqués de presse seront publiés pour soutenir les activités nationales et locales pertinentes. La stratégie de visibilité inclura également l'amélioration des mesures dites « habituelles », telles que l'utilisation d'autocollants avec logo placés sur les portes latérales des véhicules, l'installation de panneaux de signalisation sur les sites de pisciculture et la publicité sur des sites Web. Le PNUD désignera un responsable de la communication pour assurer la visibilité du projet.

Risques et hypothèses

Certains risques et contraintes pourraient avoir un impact négatif sur la mise en œuvre du projet. Ceux-ci inclus :

- troubles sociaux et politiques liés au calendrier électoral et / ou aux revendications sociales;
- la détérioration de la sécurité dans le pays, en particulier dans la zone du projet;
- déficit pluviométrique important;
- manque d'engagement effectif du personnel de l'ANAG;
- manque de transparence dans l'utilisation des ressources du projet;

GB
AB

Les mesures nécessaires seront prises pour anticiper ces risques et réduire leurs impacts sur la mise en œuvre du projet.

Risques	Probabilité (Élevée, moyenne, faible)	Impact (Élevé, moyen, faible)	Actions d'atténuation (Personne / unité responsable)
Troubles sociaux et politiques	Elevée	Elevé	A travers le Coordonnateur résident des Nations Unies, promouvoir un dialogue inclusif entre les acteurs politiques et sociaux afin d'atténuer les tensions.
Détérioration de la situation sécuritaire dans le pays	Moyenne	Elevé	Suivre les instructions de sécurité UNDSS
Variation importante des précipitations dans la région	Moyenne	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - suivre de près l'évolution des précipitations; - anticiper la pêche et le transfert potentiel sur d'autres sites;
Conflits sociaux liés à la gestion de l'eau	Faible	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer le dialogue communautaire pour la gestion partagée des ressources en eau;
Manque d'engagement effectif du personnel de l'ANAG	Faible	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - développer l'engagement communautaire; - consultation régulière avec la direction de l'ANAG pour motiver les équipes; - Renforcer le suivi.
Manque de transparence dans l'utilisation des ressources du projet	Faible	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Former le partenaire sur les modalités de gestion et d'exécution nationale; - Effectuer des contrôles ponctuels réguliers.

Engagement des parties prenantes

Toutes les préfectures de la région ont un potentiel, mais le projet ciblera les préfectures de Kankan, Mandiana et Siguiri. Ces trois préfectures sont sélectionnées sur la base des critères suivants: i) l'importance du potentiel, ii) le dynamisme des populations dans la pratique de la pisciculture, iii) la demande et l'accessibilité de la zone compte tenu de la durée du projet. Toutefois, ce choix pourrait être revu en fonction des résultats de l'étude de base et de la nécessité d'une coordination avec la JICA, également impliquée dans la région. Le projet bénéficiera directement à 11.700 personnes, dont 82,7% de femmes.

Ces bénéficiaires sont répartis comme suit:

projet	Types de bénéficiaires	projet profitera-t-il à la cible?	d'identification par ciblage	nombre de personnes		
				Hommes	Femmes	Total
L'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée (ANAG) et ses services déconcentrés disposent des capacités techniques et opérationnelles pour fournir un meilleur support technique et le suivi des pisciculteur.	Dirigeants d'ANAG et de directions déconcentrées	Formation et mise à disposition de matériel	Gestion centrale et services décentralisés de l'ANAG en Haute Guinée	52	8	60
	Techniciens et jeunes stagiaires diplômés	Formation, participation à des études et suivi	ANAG basé sur les besoins du projet	16	4	20
	Etudiants du collège ENAE (Bordo)	Participation à des formations théoriques et pratiques	L'identification sera faite avec la direction de l'école (ENAE) en fonction des secteurs concernés	240	60	300
15 sites piscicoles (5 par préfecture) sont aménagés et empoissonnés	Les producteurs	Subventions pour activités et formations	Sur la base de l'évaluation technique des sites et des critères des projets	133	57	190
	Ouvriers	Participation à des travaux de développement communautaire rémunérés	Sera identifié par les responsables locaux en fonction des besoins et des critères du projet	95	31	126
	Pêcheurs	Participation à la pêche communautaire	Suivre les coutumes traditionnelles gérées par les dirigeants locaux.	950	8 550	9 500
	Confectionneurs de filet	Participation à des sessions de formation sur les normes indicatives relatives aux types et aux matériaux de pêche	Étude de base	57	19	76
	Charpentiers	Participation à des sessions de formation sur les normes indicatives pour les types et matériaux de	Étude de base	19	0	19

		coffrage				
La disponibilité du poisson sur le marché local est accrue	Populations	Participation à des séances de sensibilisation / d'information sur la stratégie et les modalités d'intervention	Mobilisation communautaire	380	570	950
	Fumeurs et commerçants de poisson	Participation à des séances de formation sur les normes indiquant les types et les matériaux pour le commerce et la transformation	Etude de Base	80	380	460
	TOTAL			2 022	9 679	11 701

Durabilité et mise à l'échelle

La formulation de ce projet est basée sur le "Document cadre de politique de la pêche et de l'aquaculture (DOCPA)", sur l'évaluation de terrain réalisée conjointement par le PNUD et l'ANAG. Le projet est ainsi aligné sur les axes stratégiques de la politique nationale, garantissant son appropriation par les acteurs nationaux. Le projet sera mis en œuvre à travers la modalité d'exécution nationale et les actions prévues seront mises en œuvre par le biais de l'Agence nationale de l'aquaculture, des services décentralisés du MPAEM et des bénéficiaires. Ces acteurs bénéficieront du renforcement des capacités. Cette approche inclusive mettra les acteurs locaux au premier plan tout au long du processus de mise en œuvre et facilitera l'appropriation et la durabilité des résultats. Les enseignements tirés du projet guideront la stratégie de diffusion de la pisciculture par l'ANAG en Haute Guinée.

En outre, le PNUD appuiera des interventions dans des programmes existants tels que le projet «Adaptation basée sur les écosystème en Haute-Guinée (AbE)» et exploitera les résultats obtenus, notamment dans le domaine du développement durable en Haute-Guinée.

IV. GESTION DE PROJET

Rentabilité et efficacité

Les activités du projet seront mises en œuvre par le partenaire national ANAG par conséquent, le PNUD n'a besoin que d'une équipe légère de trois personnes pour le suivi et le renforcement des capacités du partenaire. L'équipe du PNUD intégrera le bureau régional de l'ANAG à Kankan et partagera les mêmes installations. En outre, le personnel opérationnel et technique du PNUD basé dans la région pour le programme ABE soutiendra les activités du projet. Cette approche intégrée garantira la rentabilité et l'efficacité.

GB

Gestion de projet

Au niveau opérationnel, la mise en œuvre du projet sera effectuée par l'unité de gestion basée à Kankan. Cette unité de gestion sera sous la responsabilité du chef de projet recruté par le PNUD. Sous la supervision du chef d'équipe du Programme de transformation économique et de développement durable (TEDD), l'unité de gestion du projet comprendra un chef de projet, un (e) assistant(e) administratif(ve) et financier(e), un agent de suivi et évaluation et un chauffeur.

Cette équipe légère sera complétée par trois (3) moniteurs ANAG sur le terrain. L'unité de gestion travaillera en étroite collaboration avec les services déconcentrés de l'ANAG et du MPAEM basés dans la région de Kankan.

L'unité de gestion est responsable de la prise de décisions opérationnelles. Elle assure la direction opérationnelle du projet, met en œuvre les activités conformément au plan de travail approuvé, surveille les progrès et prend des mesures de gestion pour faire face aux risques spécifiques. Cela garantit que les ressources allouées sont utilisées de manière rationnelle pour atteindre les résultats du projet.

Exigence de rapport et d'audit

L'Unité de Gestion produira un rapport trimestriel pour faciliter le suivi du projet. Un rapport final sera produit à la fin du projet et soumis au gouvernement japonais.

La mise en œuvre et la gestion du projet seront guidées par les politiques et procédures des programmes et d'opérations (POPP) du PNUD. La gestion financière du projet sera couverte par la politique d'audit du PNUD.



V. CADRE DE RESULTATS							
RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SORTIE	LA SOURCE DE DONNÉES	BASELINE		CIBLES		METHODES DE COLLECTE DE DONNEES ET RISQUES
			Valeur	Année	2019	2020	
Résultat 1 Les capacités techniques et opérationnelles de l'Agence nationale guinéenne d'aquaculture (ANAG) et de ses services décentralisés sont renforcées afin de fournir un meilleur support technique et un meilleur suivi de la pisciculture dans la région de la Haute-Guinée	1.1 Nombre de communautés qui adoptent les bonnes pratiques de pisciculture en Haute Guinée.	Liste des équipements transférés Rapports de formation Rapports de mission	0	2019	15	15	Visites de sites et observation directe
	1.2 Nombre de missions de surveillance effectuées par l'ANAG	Certificats de transfert d'équipements Rapports de formation Rapports de mission	0	2019	02	04	Rapport de visite sur le terrain Notes de réunion
Marqueur de genre 1							
Résultat 2 15 sites piscicoles (5 par préfecture) sont aménagés et ensemencés en fingerlings	2.1 Nombre d'étangs construits ou améliorés		TBD	2019	15	15	Visites de sites et observations directes
	2.2 Superficie (m ²) de sites développés	Rapport d'activité du projet	TBD		7500	7500	Visites de sites et observations directes
	2.3 # Personnes engagées dans la pisciculture		-	2019	159	159	Manque d'accès, indisponibilité / mobilité des bénéficiaires
	2.4 Rendement / quantité (kg) de poisson pêché l'année 1	Rapport d'étude de base	TBD	2019	0	1500	Manque d'accès, indisponibilité / mobilité des bénéficiaires
Marqueur de genre 2							
Résultat 3 - La disponibilité du poisson sur le marché local est accrue	3.1 Nombre de femmes engagées dans la commercialisation du poisson produit	Rapport d'activité du projet Rapport d'étude de base	-	2019	0	300	Manque d'accès, indisponibilité / mobilité des bénéficiaires
Marqueur de Genre 2							

	3.2 Quantité Kg de poisson vendu sur le marché	Rapport d'activité du projet Rapport d'étude de base	-		0	1000	Disponibilité de poisson / Questionnaire / Interview
	3.3 Nombre de femmes pratiquant des techniques de traitement	Rapport d'activité du projet Rapport d'étude de base	-		50	100	Questionnaire / Entretien Manque d'accès, indisponibilité / mobilité des bénéficiaires
Communication, suivi et évaluation	4.1 Nombre d'articles de presse sur le projet	Rapport d'activité du projet	-		3	8	Rapport de revue de presse
	4.2 Nombre d'émissions de télévision / radio sur le projet	Rapport d'activité du projet	-		1	4	Rapport de revue de presse
	4.3 Nombre de missions de surveillance effectuées	Rapport d'activité du projet	-		2	4	Rapports de projet Rapports de suivi, rapport d'évaluation
Coordination et gestion	Le projet est doté en personnel et en moyens opérationnels pour la réalisation de sa mission.	Rapport d'activité du projet Rapport d'activité du projet	-				Rapport de revue de presse
	Soutien au remboursement des frais généraux de recrutement du personnel de projet		-				
	Maintenance du matériel informatique						
	Soutien à l'exploitation du projet (fournitures de bureau, coûts de communication, carburant, réparations diverses, etc.)						

GA R

VI. SUIVI ET EVALUATION

Les activités du projet seront revues sur une base trimestrielle par le comité technique, incluant l'ANAG, le PNUD, des représentants des pisciculteurs et l'Ambassade du Japon. Ce comité technique jouera un rôle de suivi opérationnel, en menant entre autres des visites de sites, une réunion trimestrielle de suivi..

Un comité de pilotage du projet, comprenant toutes les parties prenantes, sera mis en place pour jouer un rôle d'orientation stratégique et de décision. Compte tenu de la durée d'un projet, les réunions du comité de pilotage seront organisées lors des phases critiques du projet: début des activités du projet, à mi-parcours et à la fin du projet.

Une évaluation indépendante sera réalisée à la fin du projet.

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet sera suivi sur la base du plan de suivi et d'évaluation ci-après:



Plan de suivi

Activités de S & E	Objective	Period	Planned actions	Potential partners	Costs
Préparer la mise en œuvre du projet	Recueillir des données de base sur les sites existants et établir des lignes de base pour les indicateurs	Au début du projet: mars 2019	Identifier les 15 sites aquacoles à soutenir par le projet	PNUD ANAG	40 000
Atelier de lancement du projet	Informar les parties prenantes des objectifs du projet et des responsabilités des différents acteurs	Avril 2019		PNUD ANAG JAPON	12 000
Missions conjointes (ANAG et PNUD) pour suivre la mise en œuvre du projet	Apprécier le niveau de mise en œuvre des activités du projet et identifier les difficultés potentielles.	Trimestriel: Juillet 2019, octobre 2019, février 2020	En cas d'obstacles possibles, prendre les mesures nécessaires pour accélérer la mise en œuvre du projet.	ANAG PNUD MPAEM	15 000
Réunions du comité technique	Examiner les progrès du projet par rapport aux résultats	trimestriel: Juillet 2019, octobre 2019, février 2020	Si nécessaire, proposer des points de décision au comité de pilotage.	ANAG PNUD MPAEM	8 000
Réunions du comité directeur	Effectuer un suivi stratégique du projet.	Avril 2019 Nov 2019 Mars 2020	Prendre les décisions stratégiques nécessaires.	ANAG, PNUD MPAEM, JAPON	2 000

Handwritten signature

<p>Suivi et gestion des risques</p>	<p>Identifiez les risques spécifiques pouvant menacer l'atteinte des résultats escomptés. Identifiez et surveillez les actions de gestion des risques à l'aide d'un journal des risques. Cela comprend les mesures et les plans de surveillance éventuellement nécessaires conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD. Les audits seront menés conformément à la politique d'audit du PNUD en matière de gestion des risques financiers.</p>	<p>Trimestriel</p>	<p>Les risques sont identifiés par la direction du projet et des mesures sont prises pour gérer les risques. Le journal des risques est activement maintenu pour garder une trace des risques identifiés et des actions prises.</p>	
<p>Apprendre</p>	<p>Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons seront régulièrement capturées, activement issues d'autres projets et partenaires et intégrées au projet.</p>	<p>Au moins une fois par an</p>	<p>Les leçons pertinentes sont capturées par l'équipe de projet et utilisées pour éclairer les décisions de gestion.</p>	
<p>Assurance qualité annuelle du projet</p>	<p>La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD afin d'identifier les forces et les faiblesses du projet et d'informer la prise de décisions de la direction en</p>	<p>Une évaluation de conception au début (à joindre au présent prodoc avant la signature) et une évaluation de clôture à la fin.</p>	<p>Les points forts et les points faibles seront examinés par la direction du projet et utilisés pour éclairer les décisions prises afin d'améliorer les performances du projet.</p>	

af

	vue de l'améliorer.					
Rapport de projet	Un rapport d'avancement sera présenté au conseil d'administration du projet et aux principales parties prenantes, comprenant des données d'avancement montrant les résultats obtenus par rapport aux objectifs prédéfinis au niveau des produits.	Trimestriel et à la fin du projet (rapport final)			22 000	
Evaluation Finale					30 000	

CV
R

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

RESULTATS ATTENDUES	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	PLANNED BUDGET				
		2019	2020		Funding Source	Budget description	Budget	%	
RESULTAT 1: L'Agence nationale de l'aquaculture de Guinée (ANAG) et ses services décentralisés disposent des capacités techniques et opérationnelles pour fournir un meilleur support technique et le suivi des pisciculteurs	Assistance technique et coaching	20 000	8 000	PNUD	JAPON	Expert en assistance technique	28 000		
					JAPAN	Véhicule 4x4 pour supervision ANAG	45 000		
					JAPON	Frais de fonctionnement du véhicule	3 600		
					JAPON	7 motos	21 000		
					JAPON	Frais de fonctionnement de la moto	12 600		
			102 700	10 000	PNUD	JAPON	7 kits ordinateurs, imprimantes, appareil photo numérique,	10 500	
						JAPON	2 kits de transport des alevins	10 000	
						JAPON	kits d'analyse des paramètres physicochimiques de l'eau	10 000	
						JAPON	Matériel didactique	10 000	
						JAPON	Ateliers de formation pour le personnel technique d'ANAG	52 000	
RESULTAT 2: 15 sites piscicoles (5 par		165 700	37 000			Total résultat 1	202 700	20%	
	Réaliser des études de faisabilité et de base dans 3	40 000		ANAG	PNUD	Voyages et services	40 000		

		105 300	47 100			Total 5	152 400	14%
SOUS-TOTAL		767 580	273 960	-			1 041 540	
GMS (8%)					JAPON		74 123	
BUDGET TOTAL							1 115 663	100%
Financement du JAPON					JAPON		1 000 000	90%
Contribution du PNUD					PNUD		115 663	10%

Handwritten mark

Handwritten mark

VIII. GOUVERNANCE ET ARRANGEMENTS DE GESTION

Pour assurer l'appropriation nationale et la cohérence globale avec les autres interventions du PNUD, le projet sera mis en œuvre conformément à la Modalité d'exécution nationale (NIM) avec l'appui du PNUD.

Le projet sera mis en œuvre sous la responsabilité du comité de pilotage qui sera mis en place à cet effet. Le comité de pilotage est un organe stratégique et décisionnel.

Le comité de pilotage sera responsable de:

- Adopter les plans de travail annuels du projet et prendre des décisions stratégiques pour leur mise en œuvre;
- Examiner les activités réalisées par rapport aux résultats stratégiques souhaités et fournir les orientations / réorientations nécessaires;
- Assurer la cohérence des actions mises en œuvre avec les politiques et programmes sectoriels, ainsi que les priorités nationales et locales;
- Soutenir la coordination entre tous les acteurs sur le terrain, pour une meilleure synergie et complémentarité entre les interventions;
- Formuler des demandes spécifiques au gouvernement, dans le cadre de sa participation et de son soutien au projet, et en assurer le suivi;
- Mener des actions de plaidoyer, en particulier pour la mobilisation de ressources pour le projet.

Les membres du comité de pilotage du projet comprendront:

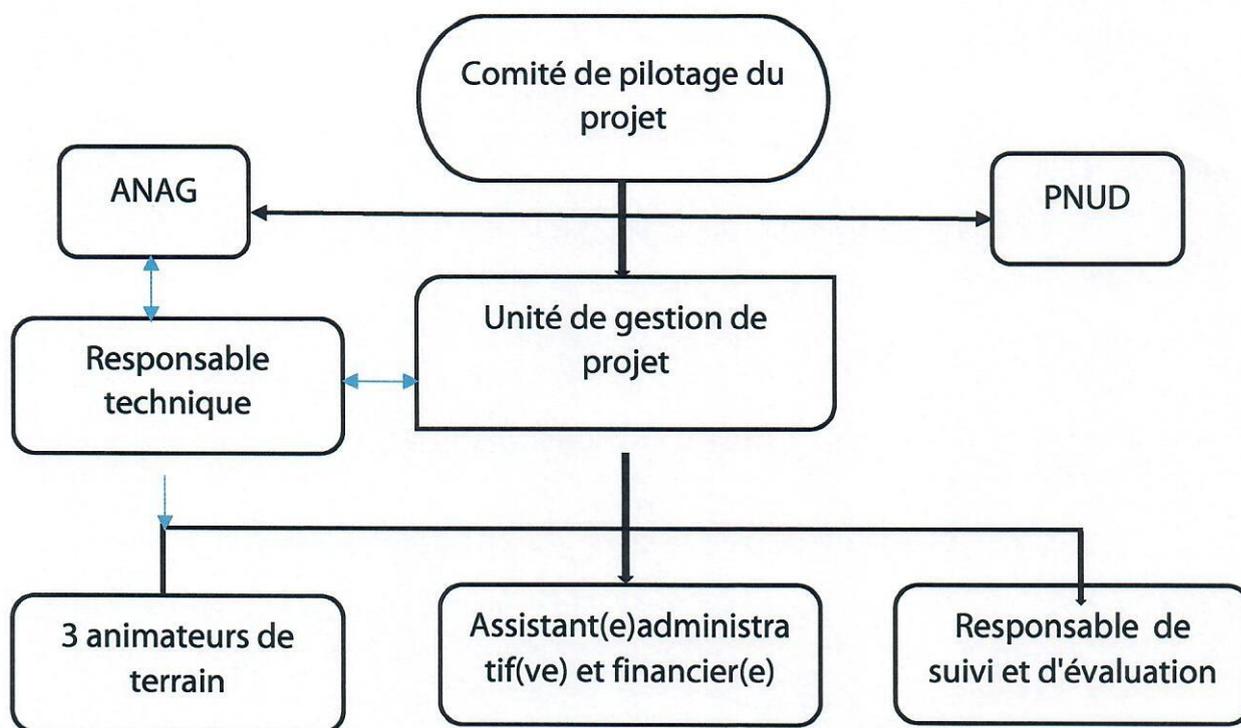
- Un représentant du ministère de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie maritime (MPAEM), Président;
- Un représentant de l'Agence nationale de l'aquaculture de Guinée (ANAG);
- Un représentant de l'ambassade du Japon;
- Un représentant de la JICA;
- Un représentant du PNUD;
- Un représentant de la FAO;
- Un représentant du gouvernorat de Kankan;
- Un représentant des pisciculteurs.

Le comité de pilotage se réunira trois fois (au début du projet, à mi-parcours et à la fin du projet) pendant la durée du projet d'un an et, le cas échéant, de façon extraordinaire, sur convocation de son Président. Le Président ou les deux tiers des membres peuvent demander une session extraordinaire sur des sujets spécifiques.

L'Unité de gestion du projet assurera la préparation des réunions (invitations, documentation, etc.), le compte rendu, le suivi des recommandations et l'élaboration de notes de synthèse à l'intention du Comité de pilotage.

Le comité de pilotage délibère si au moins les deux tiers des membres sont présents. Les coûts des réunions du comité de pilotage sont pris en charge par le budget du projet. Le président du comité de pilotage peut inviter toute autre personne concernée (en fonction de son expertise sur les questions inscrites à l'ordre du jour) à participer aux sessions du comité, avec une voix consultative.

CB R



L'unité de gestion de projet est responsable de la prise de décisions en matière de gestion opérationnelle. Il assure la direction opérationnelle du projet, met en œuvre les activités conformément au plan de travail approuvé, surveille les progrès et prend des mesures de gestion pour faire face aux risques spécifiques. Elle s'assure que les ressources allouées sont utilisées de manière rationnelle pour atteindre les résultats du projet.

IX. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de Guinée et le PNUD, signé le 13 février 1975. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par ANAG, (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

Option a. Entité gouvernementale (modalité de réalisation nationale - NIM)

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
 - a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - b) assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list.
4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et

appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.

8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

11. Choisissez l'une des trois options suivantes :

Option 1 : Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de

réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.

13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.
14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

Handwritten mark

Handwritten mark